



Municipalité

Législature 2006-2011

Préavis municipal N° 88

Demande de crédit pour l'aménagement de toilettes publiques dans le bâtiment du Puits de Rive

Rolle, le 3 mars 2011

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le présent préavis a pour objectif la demande d'un crédit de Fr. 348'000.— destiné à l'aménagement de toilettes publiques dans le bâtiment du Puits de Rive, une ancienne station de pompage sise dans le périmètre du Château.

1. PREAMBULE

La station de pompage du Puits de Rive, construite en 1947 et située sur la parcelle 135, a été remplacée en 1995 par la station intercommunale du SIDERE, car l'ancienne était devenue vétuste après 48 ans d'activité.

Le bâtiment du Puits de Rive est resté tel quel depuis sa désaffectation, seules les pompes et la crépine de captage ont été déposées. La Municipalité souhaite attribuer une nouvelle affectation à ce bâtiment en créant des toilettes publiques à proximité de la place de jeux et des quais de Rolle.

2. LE PROJET

Le projet soumis aujourd'hui à l'approbation du Conseil communal, développé par un architecte mandaté par la Municipalité, prévoit donc la transformation du bâtiment inutilisé du Puits-de-Rive en toilettes publiques. Il répond à des besoins régulièrement exprimés, sinon pressants, et s'inscrit dans une optique d'aménagement en trois zones : une zone « sanitaires hommes », une deuxième dévolue aux dames et aux personnes handicapées, ainsi qu'une zone dite de « chaufferie et rangement ». Elles se présentent de la manière suivante :

- 1) Sanitaires hommes : 1 lavabo, 2 WC hommes et 2 urinoirs
- 2) Sanitaires dames et handicapés : 2 lavabos, 1 WC dames, 1 WC handicapés ainsi qu'une planche à langer
- 3) Chaufferie : armoires pour le matériel d'entretien et installations techniques.

Ce projet a été mis à l'enquête publique du 21 avril au 20 mai 2010 et n'a suscité aucune remarque ou opposition de la part de tiers.

2.1 DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Le descriptif ci-dessous précise, par corps de métier, les travaux qui sont prévus. En résumé, le bâtiment sera isolé et tempéré (hors-gel), les huisseries seront remplacées, la toiture réhabilitée et le bâtiment entièrement repeint. A l'intérieur, le sol et les murs seront revêtus de carrelage et les appareils sanitaires (WC, urinoirs et lavabos) seront en inox.

Démolition – Maçonnerie

Démolition de divers socles en béton, y compris couronnement et dalle de la grande fosse, création d'ouvertures en façades.

Réalisation de fouilles en tranchées intérieures et extérieures pour la mise en place de canalisations des eaux usées et des eaux claires, pose d'un regard de contrôle et sac coupe-vent.

Réalisation de nouveaux murs en briques ciment, pose d'isolation en laine minérale (murs extérieurs) et crépissage desdits murs.

Obturation des ouvertures condamnées (façades), piquage des différents encadrements, remplissage de la grande fosse et création d'une niche pour l'introduction électrique.

Charpente

Démontage des larmiers, des lambris d'avant-toit et du plafond ; mise en place de nouveaux éléments. Pose d'une isolation en laine minérale sous toiture.

Fenêtres

Installation de fenêtres PVC (ouverture en imposte uniquement).

Ferblanterie – Couverture

Remplacement en cuivre de tous les éléments de ferblanterie actuels, y compris pose de nouvelles tuiles T.C.

Peinture extérieure

Application d'une peinture anti graffiti sur les murs extérieurs. Teintage des nouveaux éléments de menuiserie (lambris, chevrons, etc.)

Electricité

Démontage de l'installation existante, alimentation du nouveau coffret électrique. Fourniture et pose de nouveaux luminaires, convecteurs (chauffage) et alimentation des urinoirs et préchauffeurs d'eau sanitaire.

Installations sanitaires

Démontage des installations sanitaires actuelles, mise en place d'une nouvelle entrée d'eau, y compris batterie de distribution et alimentation eau froide. Remplacement des conduites d'eaux usées. Pose de nouveaux appareils en inox.

Serrurerie

Fourniture et pose de portes en aluminium thermolaqué, mise en place de grilles de protection sur les fenêtres.

Plafond

Installation d'un plafond en plaques métalliques.

Carrelage – Faïences

Pose de carrelage antidérapant sur les sols et murs y compris pose de baguettes d'angles, joints en silicone, etc.

Nettoyage

Nettoyage complet du bâtiment après les travaux.

Aménagements extérieurs

Remise en état, si nécessaire, après les travaux.

3. DEVIS

Le devis a été établi sur la base d'offres lancées auprès d'entreprises de la région. Les prix ci-dessous sont TTC.

3.1 Gros œuvre

Démolition et maçonnerie	Fr.	100'000.—
--------------------------	-----	-----------

3.2 Second œuvre

Charpente	Fr.	16'000.—
Fenêtres et porte extérieures	Fr.	3'500.—
Ferblanterie – couverture	Fr.	18'000.—
Peinture extérieure	Fr.	10'000.—
Electricité	Fr.	22'000.—
Installations sanitaires	Fr.	55'000.—
Séparations WC	Fr.	10'000.—
Serrurerie	Fr.	18'000.—
Plafond métallique	Fr.	5'000.—
Carrelage – faïences	Fr.	21'000.—
Nettoyage bâtiment	Fr.	1'500.—
Honoraires architecte :		
1) étude, enquête et devis	Fr.	24'000.—
2) réalisation	Fr.	11'000.—
Aménagements extérieurs	Fr.	<u>8'000.—</u>
Sous-total à reporter	Fr.	323'000.—

Report	Fr.	323'000.—
--------	-----	-----------

3.3 Frais secondaires

Conduites et raccordements	Fr.	4'000.—
----------------------------	-----	---------

Divers (permis, taxes, assurances, etc.)	Fr.	6'000.—
--	-----	---------

3.4 Divers et imprévus	Fr.	<u>15'000.—</u>
-------------------------------	-----	-----------------

Total	Fr.	348'000.—
		=====

* * * * *

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Vu le préavis No 88 de la Municipalité du 3 mars 2011,

Entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Accepte la demande de crédit pour l'aménagement de toilettes publiques dans le bâtiment du Puits de Rive ;
2. Accorde à cet effet un crédit de Fr. 348'000.— à la Municipalité ;
3. Autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie ordinaire de la Commune, à imputer sur le compte N° 3100.5030.0, intitulé « Aménagement de toilettes publiques dans le bâtiment du Puits de Rive » ;
4. Autorise la Municipalité à amortir cette dépense sur 15 ans.

* * * * *

Approuvé par la Municipalité en séance du 10 mars 2010

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Daniel Belotti

Le Secrétaire :

Pascal Petter

Annexe : plan du bâtiment

Municipal-délégué : M. Nicolas Roland